

Communiqué de presse

1 Wallon sur 4 ignore qu'un médicament peut altérer les capacités de conduite : l'AWSR sensibilise les conducteurs

4.02.2019

Certains médicaments provoquent des effets secondaires qui altèrent les capacités de conduite. Afin de mieux faire connaître cette problématique, l'Agence wallonne pour la Sécurité routière (AWSR) lance une nouvelle fois sa campagne de sensibilisation « Un médicament peut provoquer un accident ».

- **Une enquête wallonne pour mieux comprendre**

Somnolence, difficultés à se concentrer, troubles de la vue, vertiges... : les effets secondaires de certains médicaments peuvent avoir un impact important sur la conduite d'un véhicule. Et pourtant, 1 Wallon sur 4 l'ignore. Ce chiffre provient d'une étude de l'AWSR et le constat est plutôt interpellant:

- **1 Wallon sur 10 (11 %) conduit au moins une fois par semaine** sous l'influence de médicaments pouvant altérer les capacités de conduite. Et ce sont jusqu'à 36 % des Wallons interrogés qui déclarent avoir conduit au moins une fois au cours de l'année écoulée sous l'influence de tels médicaments.

Ce comportement peut multiplier le risque d'accident par 5 ! On constate d'ailleurs que ces conducteurs ont davantage d'accidents corporels que les autres (10 % d'entre eux, contre 6 % pour les autres)

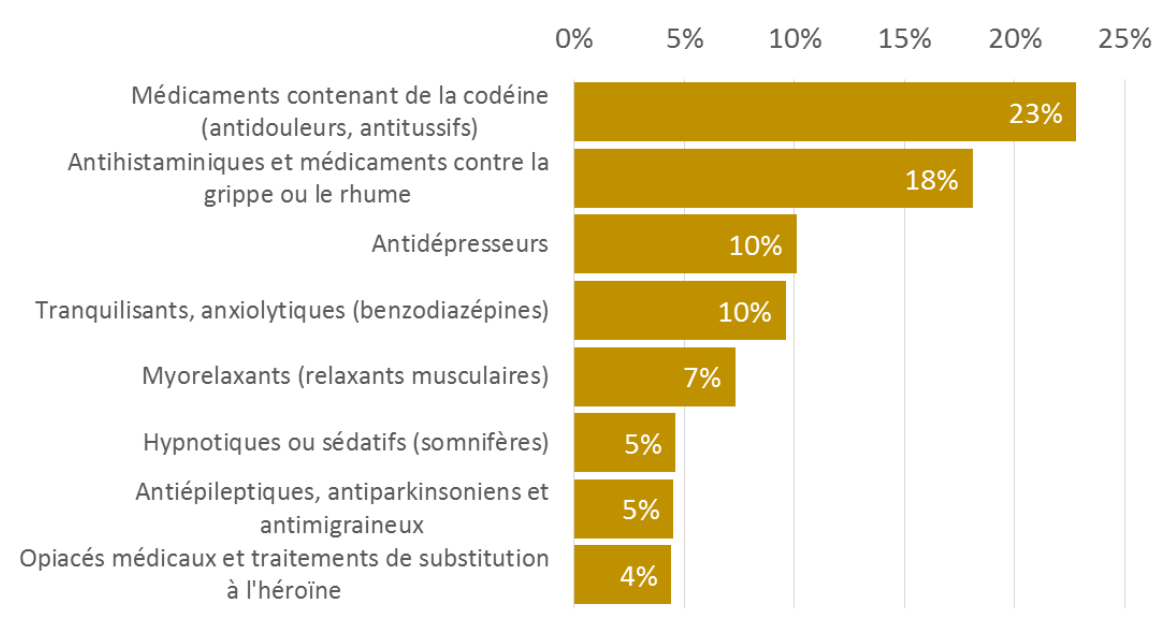
- 10 % des conducteurs consommant des médicaments les combinent avec de l'alcool, dont 2 % plus d'une fois par semaine ! Ces chiffres sont préoccupants quand on sait que le risque d'accident est alors multiplié par 20 à 200 fois selon les substances concernées. La combinaison de plusieurs médicaments est aussi à éviter.

En 2011, le projet européen DRUID avait soumis des conducteurs de 13 pays européens à des tests. La Belgique était le pays dans lequel la prévalence des conducteurs sous influence de médicaments était la plus élevée.

- **Un enjeu d'actualité : le Wallon, grand consommateur de tranquillisants**

On constate que les médicaments les plus consommés par les conducteurs interrogés sont les médicaments à la codéine (antidouleurs, sirops), suivis par les antihistaminiques, et ensuite la catégorie des antidépresseurs, anxiolytiques et tranquillisants.

Cette catégorie, ainsi que les hypnotiques (pour soigner les troubles du sommeil), peuvent provoquer des effets secondaires importants. Les Wallons sont particulièrement concernés : près de 18 % des femmes (contre 15 % en Belgique) et 10 % des hommes (contre 8 % en Belgique) de plus de 15 ans ont utilisé au moins un psychotrope au cours des dernières 24 heures (Institut Scientifique de Santé Publique, 2013).



Médicaments consommés par les conducteurs sous influence (AWSR, 2017)

- **Le rôle important des professionnels de la santé**

En cas de prise d'un médicament, il est essentiel de vérifier ses effets sur la conduite. Il est recommandé de toujours s'informer auprès d'un professionnel de la santé et de l'avertir si l'on est amené à conduire régulièrement ou même ponctuellement.

Le médecin a d'ailleurs une obligation d'informer le patient. Le pharmacien se doit quant à lui d'accompagner son client lors de la délivrance.

Après avoir été alertées sur l'existence d'un risque avec certains médicaments, 61 % des personnes interrogées déclarent qu'elles prendront connaissance d'éventuels effets sur la conduite en posant directement la question à leur médecin, 39 % en s'adressant à leur pharmacien et 81 % en lisant la notice.

- **Un comportement punissable**

La conduite dans un état analogue à l'ivresse résultant de la prise de médicaments est punissable d'une amende pouvant aller de 1.600 € à 16.000 € ainsi que d'une déchéance du droit de conduire.

- **Une campagne de sensibilisation soutenue par les professionnels de la santé**

Durant tout le mois de février, une campagne d'affichage le long des autoroutes rappellera aux conducteurs wallons qu'un médicament peut provoquer un accident et qu'il est donc important de se renseigner sur l'incompatibilité éventuelle entre la prise de médicament et la conduite d'un véhicule.



De plus, l'affiche de la campagne sera relayée par les médecins et les pharmaciens. Au vu du rôle important de ces professionnels de la santé et de leurs obligations, la SSMG (Société Scientifique de Médecine Générale) et l'Association des Unions des Pharmaciens (AUP) soutiennent activement l'initiative et cosignent un courrier accompagnant des posters de la campagne, qui est adressé à plus de 6.000 médecins généralistes et 1.700 pharmaciens wallons.

Ces posters seront aussi diffusés dans les zones de police wallonne, les administrations communales, les auto-écoles, les Espaces Wallonie et dans plusieurs stations-service. Un dépliant a également été développé.

Carlo DI ANTONIO, Ministre wallon en charge de la Sécurité routière, insiste sur l'importance de sensibiliser à cette problématique encore trop méconnue des Wallons.

* * * *

Contact Presse : Patric Derweduwen – 0496/807.775
[Suivez nous sur Twitter @AWSR_be](#)
www.tousconcernes.be